
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

17 Octobre 2017

OBJET : Election suite à la vacance d'un poste de vice-président

L'an deux mille dix-sept et le Mardi dix-sept Octobre, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI,
Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-
Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA,
Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY,
Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-
CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES,
Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ,
Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL,
Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY,
Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Thierry SANTELLI,
Evelyne SANTORU-JOLY, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI,
Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Sylvia BARTHELEMY donne procuration à Bruno GENZANA,
Claude JORDA donne procuration à Gérard FRAU,
Henri PONS donne procuration à Maurice REY,
Patricia SAEZ donne procuration à Jean-Claude FERAUD,
Josette SPORTIELLO donne procuration à Henri JIBRAYEL

ETAIENT ABSENTS :

Hélène GENTE-CEAGLIO,
Christophe MASSE

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 17 Octobre 2017
PRESERVATION DES TERRITOIRES
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

DELIBERATION

OBJET : Election suite à la vacance d'un poste de vice-président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, conformément à l'article L 3122-5 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, de combler le poste de vice-président resté vacant suite à la démission de M. Maurice DI NOCÉRA, le 12 juin 2017.

M. Thierry SANTELLI, seul candidat, sur ce poste, est désigné 13^{ème} vice-président.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée